



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Var

## AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

**Votre enfant de 6 à 11 ans est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire en 2019-2020 ? La Caf peut vous aider.**

### Comment ?

Votre Caisse d'Allocations Familiales souhaite **favoriser l'accès aux loisirs culturels et artistiques des enfants.**

C'est pourquoi, elle met en place une aide financière qui permet de prendre en charge **une partie des frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources) et 80% de la dépense engagée, sous réserve des crédits disponibles.**

Sont pris en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence, ou de cours/ateliers de l'activité.

### Pour quelles activités ?

Théâtre, activités musicales ou de chant, activités manuelles (poterie, céramique, travail sur bois...), activités plastiques (peinture, écriture, calligraphie, dessin...), arts du cirque, adhésion à une bibliothèque ou médiathèque.

### Pour qui ?

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2019-2020.

### Quelles conditions ?

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2019.
- Inscrire l'enfant sur l'année scolaire 2019-2020 dans une structure proposant une activité culturelle ou artistique.
- Déposer cette demande entre le 15 juillet 2019 et le 31 octobre 2019.
- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans dans l'année scolaire (né entre le 01/07/2008 et le 01/09/2013).

*Aucune dérogation à ces critères ne pourra être accordée.*

### Vos droits ?

Quotient Familial de mai 2019	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Vous pouvez retrouver votre quotient familial (QF) dans votre espace personnel Mon Compte.

**[Pour accéder à Mon Compte, cliquez ici.](#)**

### Comment faire la demande ?

Complétez la fiche de demande et renvoyez-la à votre CAF **avant le 31 octobre 2019** à l'adresse suivante : CAF du Var – AFI Culture – 38, rue Emile Ollivier – 83000 TOULON

**Le formulaire de demande d'aide est disponible à l'adresse suivante :**

**[http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/831/Documents/2019\\_AFI\\_Culture/Demande\\_d\\_aide.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/831/Documents/2019_AFI_Culture/Demande_d_aide.pdf)**

# DEMANDE D'AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DES ENFANTS

**Votre enfant de 6 à 11 ans est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire en 2019-2020. Votre Caisse d'Allocations Familiales a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs culturels et artistiques des enfants.**

Une participation financière forfaitaire plafonnée à 80 % des frais engagés et dans la limite des montants maximum d'aide CAF peut vous être attribuée, sous réserve des crédits disponibles.

Sont pris en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence, ou de cours/ateliers de l'activité dans les conditions suivantes :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2019
- Inscrire l'enfant sur l'année scolaire 2019-2020 dans une structure proposant une activité culturelle ou artistique
- Déposer cette demande entre le 15 juillet 2019 et le 31 octobre 2019
- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans (date anniversaire dans l'année).

*Aucune dérogation à ces critères ne pourra être accordée.*



## ATTESTATION

A remplir par la famille :

Nom et prénom du référent du dossier allocataire :	<input type="text"/>
Numéro allocataire :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
	Signature <input type="text"/>

**Vos droits :**

Quotient Familial de mai 2019	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Vous pouvez retrouver votre quotient familial (QF) dans votre espace personnel Mon Compte. [Pour accéder à Mon Compte, cliquez ici.](#)

**Les activités concernées :**

- Théâtre,
- Activités musicales ou de chant,
- Activités manuelles (poterie, céramique, travail sur bois...),
- Activités plastiques (peinture, écriture, calligraphie, dessin...),
- Arts du cirque,
- Adhésion à une bibliothèque ou médiathèque.



# ATTESTATION

A remplir par la structure concernée :

Nom de la structure :

Structure : associative municipale autre : précisez :

Adresse :

Représentant légal :

Référent de l'activité :

Téléphone du référent de l'activité :

Mail du référent de l'activité :

Certifie que l'enfant

né(e) le

est bien inscrit pour l'année 2019/2020 à l'activité suivante :

pour le montant annuel suivant euros.

Ce montant :

A été réglé par la famille, le

Montant réglé par la famille :

N'a pas été réglé par la famille (joindre un RIB de la structure).

Date, signature et cachet de la structure

Justificatif à produire : facture ou devis.

A , le

Cette demande est à renvoyer au plus tard le 31 octobre à l'adresse suivante :  
CAF du Var – AFI Culture – 38, rue Emile Ollivier – 83000 TOULON